

## Mouvement 2014

Notre DASEN envisage des changements pour les temps partiels et pour les postes à missions spécifiques

### Temps partiel

- Plus de temps partiels sur autorisation, sauf pour élever un enfant de moins de 8 ans, ou pour donner des soins à un ascendant, à son conjoint ou son enfant, atteint d'une maladie grave ou d'un handicap;
- Plus de temps partiels pour les titulaires remplaçants (de droit comme sur autorisation);
- Révision des quotités de temps partiels

### Postes à missions spécifiques

- Postes devant élèves (Plus de maître que de classe, accueil -3ans, maison d'arrêt, enfant du voyage, centre éducatif fermé ...): maintien des commissions d'entretien
- Postes « hors la classe » (CPC, CPD, préfet des études, référent, ATICE): traité hors barème. Autrement dit, ces postes n'apparaîtraient plus au mouvement. Quel type de nomination ??.

**Ces changements ou statut quo ne sont pas acceptables.**

Le SE-UNSA, FO et le SNUipp ont lancé la semaine dernière une pétition contre les changements prévus pour les temps partiels.



**Aujourd'hui l'intersyndicale invite les conseils des maîtres à signer une motion au sujet des postes spécifiques.**

### **CESU-garde d'enfant**

#### **Le SE-UNSA écrit au ministre**

Conséquence d'un budget de l'action sociale en forte baisse: le ministère vient de décider de la suppression de la troisième tranche d'aide du "CESU - garde d'enfants 0-6ans".

80 000 agents ne vont plus pouvoir en bénéficier. Dans une période de blocage des traitements c'est une mesure supplémentaire qui réduit le pouvoir d'achat des agents publics.

Le SE-Unsa vient d'écrire au ministre

[Internet : se-unsa21](http://internet.se-unsa21)

# AGIR & OBTENIR

